



FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE (FIMO)

Transport de Voyageurs

OBJECTIFS :

Être capable d'exercer le métier de conducteur routier voyageur dans le respect de la sécurité et de la réglementation professionnelle en assurant un service de qualité.

PUBLIC :

Conducteur débutant dans la profession après le 10/09/2008 sans être titulaire d'une qualification issue d'une formation professionnelle longue, de 280 heures au moins.

PRE-REQUIS :

Être titulaire du permis D ou E (D) en cours de validité.
Être âgé de 21 ans.

CONTENU :

Perfectionnement à la conduite rationnelle, axé sur les règles de sécurité.
Application de l'ensemble des réglementations du transport et du travail, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle.
Santé, sécurité routière et sécurité environnementale.
Service, logistique.
Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage.

PROFIL DES INTERVENANTS :

Enseignants référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation.

NOM DU RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

Jean-François NELZY

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
Salle de cours équipée de moyens multimédia.
Aires d'évolution spécialement aménagées.
Véhicules de transport en commun.
Livret de suivi de formation et manuel.
Informatique embarqué Eco-Conduite

DATES DE FORMATION :

Consulter le calendrier des sessions.

DURÉE :

140 heures, sur 4 semaines consécutives (sauf lorsqu'elle est réalisée dans le cadre d'un contrat de professionnalisation).

LIEU DE FORMATION :

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT
Centre AFA - 108 rue de la Rompure, St Lambert des Levées, 49400 SAUMUR



FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE (FIMO) Transport de Voyageurs

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

L'évaluation finale est réalisée par un Formateur Évaluateur :

Pour la partie théorique : QCM de 60 questions (recevabilité à 36 bonnes réponses).

Pour la partie pratique : Contrôle continu.

SANCTION VISÉE :

Formation Initiale Minimale Obligatoire (F.I.M.O.) pour le transport de voyageurs, validée par la délivrance de la carte de qualification de conducteur.

Attestation de fin de formation

EFFECTIFS :

Théorie : 16 stagiaires maximum en salle.

Pratique : 4 stagiaires maximum par véhicule.